

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 15 novembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, M. ABRIAL, M. NAAMANE, Conseillers

Excusés : Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme PENARD), Mme COCCO (procuration Mme LEBLANC). Mme PERRIN (procuration à M. AMOROS), M. SCHROLL (procuration à M. DJORKAEFF), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme NABETH (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====

Objet : Subventions numériques allouées aux associations

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 30 octobre 2023,

CONSIDERANT que l'association Croix Bleue des Arméniens de France promeut « Septembre en Or », mois consacré à la sensibilisation aux cancers pédiatriques, en mettant en place plusieurs actions avec différents services de la Ville,

CONSIDERANT que l'association Club Montagne Escalade Décinois souhaite inscrire deux de ses jeunes bénévoles à la formation Initiateur Structure Artificielle d'Escalade (SAE),

CONSIDERANT que l'association CSD Basket, d'une part, souhaite organiser un plateau Baby Basket le 17 décembre prochain en y incluant des animations de Noël, et d'autre part, suite à sa montée en division Pré Régional Masculin et en Régional 1 ainsi qu'à la recrudescence de jeunes adhérents, souhaite former des arbitres et entraîneurs afin de répondre aux exigences de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes en lien avec la Fédération Française de Basket,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby, l'association Décines Rugby League a mis en place différentes animations sur le territoire à destination des Décinois,

CONSIDERANT que l'association Gymnastique Volontaire souhaite améliorer sa procédure d'inscriptions afin de répondre au mieux aux attentes de ses adhérents,

CONSIDERANT que l'association Lyon Est Sport Tennis de Table souhaite organiser une journée de championnat au gymnase Brassens le 25 novembre prochain,

CONSIDERANT que l'association Team Epée Décines souhaite développer la formation des jeunes, plus particulièrement la tranche 5-14 ans, et insuffler ainsi une nouvelle énergie au sein du club,

CONSIDERANT que la Commune souhaite apporter un soutien financier à ces associations pour la mise en place de projets apportant dynamisme sportif et culturel à la Commune de Décines-Charpieu,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement des subventions numéraires suivantes aux associations énoncées ci-dessus, suite à leurs demandes :
 - Association Croix Bleue des Arméniens de France : 1 500 €,
 - Association Club Montagne Escalade Décinois : 800 €,
 - Association CSD Basket : 4 341 €,
 - Association Décines Rugby League : 2 990 €,
 - Association Gymnastique Volontaire : 800 €,
 - Association Lyon Est Sport Tennis de Table : 1 600 €,
 - Association Team Epée Décines : 2 030 €,



- **INSCRIRE** les dépenses au Chapitre 65 – Subvention de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 18 – Vie Associative,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.